



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT SUR MER CANTON DE ROYAN  N° CULTDEC2024-01 Code 8.9	REPUBLIQUE FRANCAISE ----- COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE DIDONNE ----- <b>DECISION DU MAIRE</b> PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
--	--

Objet : spectacle ADRIEN LE MAGICIEN

Le Maire de la Commune de SAINT GEORGES DE DIDONNE,  
**VU** les articles L 2122-22 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2022 déléguant au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que la Production DOMISOLFA, domicilié 3 rue du Télégraphe 75020 Paris, propose un spectacle intitulé ADRIEN LE MAGICIEN ;  
**CONSIDÉRANT** que ce spectacle correspond bien à la programmation proposée par le commune de Saint-Georges de Didonne, pour l'année 2024;  
**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer un contrat de cession entre la commune et la production DOMISOLFA pour pouvoir présenter cette animation ;  
**CONSIDÉRANT** que les crédits nécessaires à couvrir la dépense sont prévus au budget primitif 2024 ;

#### DECIDE

Article unique - De signer le contrat établi entre la commune et la production DOMISOLFA, domicilié 3 rue du Télégraphe 75020 Paris, pour le spectacle ADRIEN LE MAGICIEN qui se déroula le 17 Avril 2024, dans les jardins du parvis du Relais de la Côte de Beauté à Saint-Georges de Didonne, à partir de 15H00, dans le cadre des festivités proposées par la commune de Saint-Georges de Didonne, pour un montant de 1 100 € TTC.

Fait à SAINT-GEORGES DE DIDONNE,  
 Le 15 avril 2024

Le Maire,  
 François RICHAUD



<u>Ampliation adressée :</u>	- Trésor public
<u>Affichée le/Notifiée le</u>	17/4/2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).